



Se déchoir de son autorité paternel

Par **bienvenu aude**, le **24/01/2017** à **13:39**

bonjour,

mon mari a été marié pendant presque 7 ans et de l'union il a eu 2 enfants
au départ il était convenu une garde alternée puis suite à des soucis il a été demandé des
visites médiatisées pendant presque 3 ans et depuis 1 an 2 week-end par mois et la moitié
des vacances
ce week-end on apprend que les enfants ne veulent plus venir voir leur père
il souhaite compte tenu des difficultés qu'il a toujours rencontré avec son ex femme être
déchu de ses droits mais surtout de la pension alimentaire
comment faire ?
merci de votre aide

Par **youris**, le **24/01/2017** à **14:08**

Bonjour,

il serait trop facile de se déchoir soi-même de son autorité parentale et du versement de la
pension alimentaire à ses enfants qui resteront ses enfants peu importe les relations entre le
père et ses enfants.
seul un juge peut prononcer le retrait partiel ou totale de l'autorité parentale mais cela ne
remet pas en cause la filiation ni le versement de la pension alimentaire.
salutations

Par **Visiteur**, le **24/01/2017** à **14:13**

Bonjour,

C'est n'importe quoi !
D'accord avec Youris